

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article601>



Règlement du temps de travail en Île-de-France : les revendications des agents foulées aux pieds



- AGENT-E-S TECHNIQUES
Date de mise en ligne : vendredi 29 juin 2012

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

RÈGLEMENT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL : LES REVENDICATIONS DES AGENTS FOULÉES AUX PIEDS

Le nouveau règlement sur le temps de travail présenté au Comité Technique Paritaire (CTP) du 27 juin, constitue toujours une régression sociale. Tout comme l'audit de la Région sur le temps de travail commandé au cabinet Ernst & Young, l'annonce d'un alignement du temps de travail des agents des lycées sur celui des agents du siège n'est malheureusement qu'un leurre. Ce règlement, même après sa refonte, constitue une régression pour tous les agents et renforce l'organisation pathogène (basée sur la souffrance au travail) déjà constatée à la Région.

À LA TRAPPE LA JOURNÉE CONTINUE intégrant les 30 minutes de pause repas dans le temps de travail. La pause méridienne ne sera toujours pas décomptée dans le temps de travail comme c'était le cas il y a encore un an... Conséquence : un minimum de 90 heures (soit 13 jours) de plus travaillées chaque année.

À LA TRAPPE LA RÉGLEMENTATION SUR LES JOURS FÉRIÉS qui était en vigueur à l'Éducation Nationale. Quand un agent travaillait avant ou après un jour férié, celui-ci était comptabilisé comme du service effectif. Ces jours fériés ne seront toujours pas recomptabilisés comme du temps de travail.

À LA TRAPPE LA SUPPRESSION DES IMPACTS RTT en cas d'arrêt maladie ou d'accident de travail.

Avec cela, le nombre de journées de permanence n'est toujours pas limité, le temps de travail des agents d'accueil n'est toujours pas aligné sur celui de leurs collègues, le temps de pause habillage/déshabillage est toujours limité à 10 minutes par jour... Et à ces mesures de régression sociale, le nouveau règlement en ajoute d'autres comme le travail le dimanche et les jours fériés, dont le paiement des heures ne sera revalorisé qu'à un taux de 1,5 (contre 2 dans un hard-discount local par exemple).

RÉSULTAT DES VOTES

Nous ne pouvons que déplorer le fait que seuls deux syndicats continuent à résister : SUD Education et le SYNPER ont voté CONTRE (soutenus par la FSU et la CFTC).

En effet, de l'UMP au Front de Gauche, en passant par le Modem, les Verts et le Parti Socialiste, de l'UNSA à la CGT, en passant par FO et la CFDT, tous ont choisi de voter POUR ce règlement sur le temps de travail.

LA LUTTE DOIT CONTINUER !

Quatre journées de mobilisation, des grèves si bien suivies que la Région refuse de communiquer les chiffres, des pétitions arrivant par centaines dans les bureaux de l'exécutif. Quatre journées qui ont permis de fragiliser la position de la Région, au point que, pour faire passer son règlement, elle est obligée d'annoncer l'alignement du temps de travail des agents des lycées sur celui des agents du siège. Mais c'est insuffisant et la lutte ne doit pas s'arrêter là !

Le 12 juillet 2012, les élus doivent ratifier ce règlement.

Organisons-nous dès maintenant pour faire aboutir nos revendications : réduction du temps de

Règlement du temps de travail en Île-de-France : les revendications des agents foulées aux pieds

travail pour tou-te-s et refus de toute mesure d'allongement.

Non à ce règlement de régression sociale !

SUD Education Ile-de-France